

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-11-chem](#) | [XVIe Item](#)[Raymond Monier. Les institutions judiciaires des villes de Flandre](#) | [La redaction des coutumes \(XVe-XVIe siècle\)](#)

Raymond Monier. Les institutions judiciaires des villes de Flandre | La redaction des coutumes (XVe-XVIe siècle)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0193

SourceBoite_001-11-chem | XVIe

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Monier, Raymond](#)

Références bibliographiques[Monier, Les institutions judiciaires des villes de Flandre](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

la rédaction des coutumes. XV-XVI^e.

- En F⁴, ordonnance de 1425 (art 125) rendue
par Ch. VII concernant la rédaction des coutumes.

- Par la France, c'est Charles quint, en 1531,
qui, après avoir consulté le E. G. décréta "par
le salut des royaumes, utilité et commodité de nos royaumes et
autres", encouragea cette rédaction par le fait même
de innombrables coutumes locales.

Les villes, en gagnant par leur autonomie
judiciaire, en gagnent aussi.

- A la fin du règne de Charles quint 1535-ans de
coutumes sont rédigés. L'ensemble du territoire de la
F. reg. d'Isabelle et d'Albret qui avaient rendu 2
décret en 1622.

9 autres villes : Rouen de 1563; de
Coulm de 1557, d'Orléans 1622, de Nevers 1616,
de Bruges et de Ypres 1619, de Tournai 1629,
d'Ardenburg 1681.



118-9

823

EXTR

Handwritten mark

STRA STIRONG

Handwritten mark